

Règlement Benchrest tir au Score 2019

Adapté du règlement I.B.S. V.12B 2019



Fédération Française de Tir - 38 Rue Brunel, 75017 PARIS
Tél. : +33 (0)1 58 05 45 45 Fax : +33 (0)1 55 37 99 93

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site :
<http://www.fftir.org>

Table des matières

I. Définitions	4
A. Club.....	4
B. Pas de tir pour les concours officiels	4
C. Ligne de tir.....	4
D. Concours	4
F. Match	4
H. Table ou Bench :.....	4
I. Supports	4
J. Dispositif de guidage	5
K. Contres cibles fixes	5
II. Procédures du concours	5
A. Sélection des relais.....	5
B. Arbitres et staff des concours officiels.....	5
C. Tirage au sort des tables.....	6
D. Inspection des équipements	6
E. Contestations et Appels	7
F. Cible de tirs officiels des scores.....	8
G. Programmes	8
H. Déroulement des concours.....	9
I. Position sur la table	13
J. Tables inutilisées.....	13
K. Admissibilité au combiné.....	14
L. Lumières artificielles.....	14
M. Girouette	14
N. Récompenses des clubs	14
O. Règlement.....	14
III. Sécurité	14
A. Occupation des tables.....	15

B. Actions ouvertes	15
C. Tirs	15
D. Position de la bouche du canon	15
E. Commandes d'urgence	15
F. Esprit sportif.....	15
G. Personnel du stand de tir	16
H. Cartouche chargée refusant d'être extraite pendant la compétition sécurité	16
IV. Règles de tir au score.....	16
A. But.....	16
B. Classifications Varmint ,Hunter et Factory.	17
C. Déroulement de la compétition :.....	19
D. Règles de procédures.....	20
E. Notation.....	21
F. Égalités	21
Annexe.....	23
A. Dimensions des canons.....	23
B. Score des cibles	24

I. Définitions

A. **Club** : Un club affilié à la FFTir adapté à l'organisation d'un concours de Benchrest.

B. **Pas de tir pour les concours officiels** : Un stand de tir n'ayant pas moins de 5 tables sur la ligne de tir : il doit avoir des portes cibles stables aux distances réglementaires de la ligne de tir qui ne sont pas inférieures à 100 yards/mètres, de préférence 100 et 200 yards/mètres, et souhaitable à 100, 200 et 300 yards/mètres. Des contres cibles fixes ne sont requises que pour les concours nationaux. Les pas de tir de 100, 200 et 300 mètres sont acceptées.

C. **Ligne de tir** : La ligne de tir doit, de préférence, coïncider avec le bord avant de la table, sinon elle doit être clairement marquée sur celles-ci.

D. **Concours** : Un concours est une compétition de tir composé de différentes épreuves de manière ordonné.

E. **Epreuve** : Une épreuve est constituée d'un warm up et cinq matchs dans une distance (100m,200m,300m)

F. **Match** : Un match est une manche unique (une cible) dans une épreuve.

G. **Combiné/Agrégat** : Totaux des résultats 100m, 200m et 300m s'il y a lieu

H. **Table ou Bench** :

Une table de tir est une table rigide d'une hauteur d'environ 32 pouces / 812mm sur laquelle un tireur peut s'installer.

Le tireur doit être en mesure de régler la hauteur de son assise personnelle par la mise à disposition d'un siège ou un tabouret réglable.

Les tables doivent être construites pour permettre le tir des concurrents droitiers ou gauchers.

I. **Supports** : Un appui avant doit soutenir le fût d'une carabine, un appui arrière doit soutenir la partie arrière d'une carabine ; aucun appui ne peut être fixé à la table, à la carabine ou l'un à l'autre, les deux parties doivent pouvoir être déplacées indépendamment.

Le support arrière doit être un sac ou une série de sacs contenant uniquement du sable. (Zirconium silicate, connu sous le nom de "sable lourd", est autorisé). Aucun sable métallique ne peut pas être utilisé.

Une entretoise verticale sous le sac arrière est autorisée à condition qu'elle ne contienne pas d'ajustements horizontaux ou verticaux. L'entretoise verticale ne doit pas contenir de saillies, pouvant être insérées dans la table ou le sac de sable qui s'y trouve au-dessus.

Le sac de sable arrière ne doit pas être maintenu de quelque manière que ce soit. Le sac de sable arrière ne peut en aucun cas être fixé à l'appui avant.

Le support avant doit comporter un sac souple contenant du sable.

Il doit être tel que la carabine puisse être facilement retirée dans le sens vertical sans aucun réglage.

Le sac doit également être conçu de manière à maintenir un contact à 100 % avec le bas de l'extrémité avant lorsqu'il est en position de tir. Un système de support mécanique ou intégral du sac de sable est autorisé, à condition qu'il n'y ait pas de contact avec le fût de la carabine (sauf une butée à l'avant de celui-ci qui peut être utilisée pour évaluer l'avancée de la carabine en direction de la cible).

La carabine doit être en contact avec le sac de sable uniquement.

Le support peut incorporer des ajustements verticaux et horizontaux.

J. Dispositif de guidage : Tous les dispositifs, ajouts, formes ou dimensions de la carabine, qui associés à tout équipement sont destinés à guider le retour en batterie de l'arme sans la nécessité de la pointer optiquement à chaque prise de visée, doivent être considérés comme illégaux

K. Contre-cibles fixes : Feuille de papier ou de plastique rigide, typique des propriétés physiques du plastique ondulé, placée dans un support ou un cadre solidement positionné, placé derrière les cibles pour aider à établir ou à déterminer un tir croisé ou l'origine de ce tir. La distance requise est de 36" à 100 yards soit 100 cm derrière la cible à 100 mètres, 72" à 200 et 300 yards soit 200 cm derrière les cibles à 200 et 300 mètres. Les contres cibles fixes sont recommandées lors des concours enregistrés, mais ne sont requis que pour les concours nationaux.

II. Procédures du concours

A. Sélection des relais

Les clubs qui organisent des concours ont le privilège de permettre aux concurrents de sélectionner leur relais, mais les clubs ne peuvent pas modifier la présente règle régissant la sélection des tables (voir II.C. 1-9).

B. Arbitres et staff des concours officiels

1. Dans tous les concours officiels, il doit y avoir un arbitre de pas de tir, trois arbitres et un remplaçant, un statisticien et un pointeur officiel. Le but de l'arbitre remplaçant est d'agir à la place de tout arbitre qui tire et qui demande qu'une de ses cibles soit recomptée. En aucun cas, un arbitre ne doit juger sa propre cible.
2. Tous les Officiels des concours doivent être agréés par le président du club.
3. Aucun officiel, à l'exception des arbitres, ne peut participer en tant que concurrent à un concours dans lequel il est un Officiel. À la discrétion du club hôte, un arbitre de pas de tir peut tirer tant qu'il n'est pas responsable de la supervision d'un match auquel il participe.
4. Les arbitres doivent être des membres en règle de la FFTir.
5. Dans tous les concours officiels, les membres du Comité ou du Bureau exécutif ne peuvent pas servir d'arbitres.

C. Tirage au sort des tables

1. Le club hôte, par l'intermédiaire de son représentant, doit procéder à un tirage au sort pour les tables. L'un des arbitres ou le statisticien doit être présent pour veiller à ce que le tirage au sort soit effectué de manière équitable et pour représenter les tireurs qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés au tirage.
2. Les retardataires doivent tirer au sort le numéro de leurs tables en présence du directeur du match, de l'arbitre ou Statisticien.
3. Les clubs ont la possibilité d'effectuer à l'avance un tirage au sort (plan de tir).
4. Les clubs ont la possibilité de n'avoir qu'un seul tirage au sort et d'exiger de chaque concurrent qu'il tire d'une même table pour toutes les épreuves à toutes les distances.
5. Après avoir fait le tirage au sort d'une ou plusieurs tables, un compétiteur ne sera pas autorisé à faire d'autres changements dans les relais ou les tables, sauf si, en raison de sa condition physique, il en résulte une difficulté, auquel cas l'arbitre de pas de tir peut changer l'affectation de la table ou du relais ou les deux à la fois de manière à diminuer les difficultés.
6. Lors des concours, un système de rotation des tables sera utilisé, il se déplacera d'un nombre prédéterminé de tables (sauf II C4). Il se voit attribuer le même numéro de dossard pour toutes les épreuves suivantes du même concours.
7. Étant donné que la rotation des tables est obligatoire lors des championnats de France et que la préinscription est également obligatoire, le club hôte peut tirer au sort des tables pour les concurrents et attribuer des tables pour les concurrents avec un handicap avant que la compétition n'ait lieu. Cela permet d'accélérer l'inscription au concours et de réduire les complications.
8. La rotation des tables peut être utilisée lors de toute compétition lorsque le club hôte l'a décidé.
9. Les clubs hôtes doivent indiquer clairement dans leur programme pour chaque concours s'ils procéderont à un tirage au sort pour l'attribution des tables ou s'ils utiliseront le système de rotation des tables.
10. Un concurrent peut identifier jusqu'à trois concurrents supplémentaires pour partager la rotation des tables au moment du tirage au sort. Ils doivent déclarer l'autre personne avant que l'une des personnes ne soit désignée pour le tirage au sort des tables. La préinscription est encouragée. Le club hôte répondra à la demande dans la limite des tables disponibles pour les relais actuellement ouverts.

D. Inspection des équipements

1. Une balance dont les poids sont certifiés doit se trouver à proximité du pas de tir dans tous les concours exigeant des limites de poids sur les catégories de carabines. Les compétiteurs peuvent utiliser cet équipement avant et pendant les matchs. Une balance certifiée est un outil certifié par une agence d'État ou une entreprise privée offrant des poids certifiés.
2. Les arbitres doivent inspecter chaque carabine sur le pas de tir lors de tous les championnats officiels et Nationaux, de préférence lorsque le compétiteur quitte le pas de tir, mais aussi pendant le tir des matchs. Au cours de la compétition, les arbitres effectueront des pesées aléatoires et inspecteront les carabines et les pieds, pour s'assurer que les carabines peuvent être retirées de leur support avant sans qu'il soit nécessaire de soulever une partie du support de ses points de contact avec la table qu'il occupe. Ces deux contrôles sont les contrôles minimums qui

doivent être effectués lors de toutes les épreuves, avant ou après le début d'un concours.

3. Les arbitres feront un contrôle aléatoire à leur discrétion du poids, des dimensions et des supports des carabines. Une carabine en surpoids, ou dont les dimensions ne sont pas conformes au règlement, ou un support illégal entraînera la disqualification du compétiteur fautif de l'ensemble du concours dans lequel l'équipement illégal est considéré comme ayant été utilisé.
4. Des poids certifiés sont exigés pour tous les concours. Les balances doivent être équilibrées et mises à niveau, avec un facteur d'erreur de 1 oz soit 28 grammes. Les balances doivent être installées dans un endroit permanent et doivent rester à cet endroit pendant toute la durée du concours.
5. Dans les concours où le facteur dimensionnel est impliqué, le club hôte doit fournir une règle graduée précise en acier et une paire de compas ou un micromètre ayant une capacité maximale supérieure à 1.25" / 3,175cm.

E. Contestations et Appels

1. Commission de réclamation : Il incombe au comité d'organisation de nommer une commission de réclamation qui entendra tout grief soulevé par les concurrents relativement à toutes questions associées à la conduite du championnat.
2. Composition de la commission de réclamation :
La Commission de réclamation est composée du Directeur du championnat, et deux concurrents expérimentés nommés pour y prendre part. Il est souhaitable que les concurrents nommés soient remplacés tous les jours pendant la période du concours (si le concours dure plusieurs jours). Alternativement, le comité d'organisation peut nommer un comité technique composé de personnes expérimentées, qui ne sont pas compétiteurs et qui ont la capacité d'opérer indépendamment des équipes en compétition, agissant en tant que commission de réclamation.
3. Pour les compétitions organisées sous l'égide de la FFTir, des frais de 100 € sont prévus pour toute cible à recalculer. Si la cible change de score la redevance est restituée au tireur - sinon, la redevance est perdue au profit du club qui organise le match. Aucune cible ne peut être retirée du « Mur des Lamentations » ou de tout autre dispositif d'affichage désigné avant que toutes les périodes de contestations aient expirées pour cette épreuve (30 minutes après l'affichage). L'enlèvement des cibles du « Mur des lamentations » ou de tout autre dispositif d'affichage par toute personne autre que les arbitres, le responsable de la sécurité du stand de tir, le responsable des scores ou le directeur du match entraînera la disqualification du concours et annule automatiquement tous les droits de réclamation. Tout compétiteur surpris à modifier, manipuler ou changer une cible pour changer les résultats du score sur une cible sera disqualifié du concours.
4. Tout compétiteur dans un concours, se sentant lésé par une décision de l'Arbitre de pas de tir ou des arbitres, peut, avant de quitter le stand le jour où le grief est survenu, sur paiement de 100 € (pour les compétitions organisées sous l'égide de la FFTir), faire appel de la décision en déposant un avis d'appel écrit auprès de l'arbitre. Le grief écrit complet doit être envoyé par courrier postal au comité d'organisation, dans les 48 heures suivant le concours, le cachet de la poste faisant foi. La déclaration doit comprendre :

- a) Motif de l'appel
- b) Violation de la règle
- c) Noms des arbitres, de l'arbitre de pas de tir, du statisticien, etc.
- d) Nom du concurrent
- e) La déclaration doit être signée

La commission de réclamation examinera l'appel et transmettra les conclusions au comité d'organisation. Si l'appel est retenu, les frais de réclamation seront remboursés. Si l'appel est rejeté, les frais seront confisqués au profit du club organisateur.

- 5. Les décisions de la commission de réclamation sont définitives, irrévocables et exécutoires, il n'y a pas la possibilité de faire appel.

F. Cibles de tirs officiels des scores

1. Cibles : Les cibles utilisées dans le championnat, doivent être les cibles officielles FFTir comme définies dans ce règlement, Production 100 Mètres, Production 200 Mètres, Production 300 Mètres, voir l'annexe B, ou d'autres cibles approuvées par la FFT. Si une impression locale est utilisée l'approbation préalable des officiels de la fédération sera requise.
2. Jeu officiel de cibles : Un jeu de cibles par match sera fourni au concurrent, celles-ci doivent être clairement marquées avec un numéro de compétiteur clairement visible à toutes les distances de tir.
3. L'organisateur du concours doit fournir à chaque concurrent inscrit une copie du bulletin officiel des scores, qui doit être un registre complet de tous les scores tirés et des combinés enregistrés du concours.
4. Les données relatives à l'équipement doivent être répertoriées pour au moins les 20 premiers concurrents des concours et les 10 premiers de tous les autres concours enregistrés.
5. Affichage des cibles : Toutes les cibles remplies doivent être affichées dans une zone commune (Mur des Lamentations) et à la vue de tous les concurrents. Aucun concurrent ne peut retirer de cible de la zone d'affichage, jusqu'à ce que les résultats pour cette épreuve soit fini, et que le délai de réclamation ait expiré (Voir E.3).
Si un concurrent souhaite déposer une réclamation sur le résultat d'une cible ou autre, se référer aux sections E.3 et 4.
Si un problème se pose concernant un combiné, la Commission de Réclamation peut exiger la présentation des cibles (il est fortement conseillé aux concurrents de garder leurs cibles).
Cependant il convient de noter qu'une seconde mesure des cibles ne peut pas être entreprise après l'expiration du délai de réclamation de l'agrégat.

G. Programmes

Le club hôte doit préparer un programme qui sera sur les sites web de la FFT et du club si celui-ci en est pourvu. Le programme doit indiquer :

1. Le nom du club hôte, l'emplacement du stand de tir et la date du concours.
2. Le calendrier des épreuves.
3. Le montant de l'inscription.
 - a. Une déclaration précisant si un tirage au sort des tables doit ou non respecter les exigences pour son concours.
 - b. Les noms, adresse et numéro de téléphone du secrétaire et du directeur du Club.

H. Déroulement des concours

1. *Équipe de ciblerie*

- a. L'équipe de ciblerie est désignée par le club hôte et relève du contrôle immédiat du Responsable des cibles qui dirige les activités de l'équipe dans le cadre de l'autorité que lui confère le club hôte.
- b. L'Arbitre de pas de tir supervise la manipulation des cibles avant et après leur mise en place et leur envoi au pas de tir.
- c. Le Responsable des cibles est chargé du marquage et de l'identification appropriés de chaque cible et de son support. Le marquage doit être porté sur chaque cible facilement identifiable depuis la table de tir. Il est chargé de placer en ordre les cibles dans les cadres, de les retirer des cadres et de les remettre au statisticien officiel. Il veille à ce que le même ordre soit maintenu en ce qui concerne les supports.
- d. Il peut entrer dans le pas de tir seulement sur ordre de l'Arbitre de pas de tir et est responsable du retrait de l'équipe de la zone de tir en donnant le signal « All Clear » (« **Pas de tir en sécurité** ») à l'Arbitre de pas de tir.
- e. Les responsabilités susmentionnées sont assumées par le respect d'une procédure opérationnelle standard, dans laquelle elles sont instruites par l'Arbitre de pas de tir.
- f. La procédure suivante est proposée : Avant le concours, une estimation des présences et du nombre d'inscriptions dans les différentes catégories doit être faite. Des cibles suffisantes doivent être préparées pour fournir suffisamment pour chaque relais dans chaque catégorie pour le concours.
- g. Après l'attribution des tables, le statisticien prépare et fournit à l'arbitre de pas de tir et au responsable des cibles une copie du décompte de l'arbitre, qui doit montrer quel compétiteur occupe telle table dans chaque relais de chaque match.
- h. Le responsable des cibles doit enseigner à l'équipe la théorie et la pratique du maintien en ordre des cibles, et doit faire une démonstration des méthodes à suivre pour obtenir ce résultat. L'Arbitre de pas de tir doit inspecter les portes cibles, les caches des cibles, s'il y en a, et le system de support, et veiller à ce que tous les défauts soient corrigés avant un match.
- i. Un itinéraire d'entrée et de sortie du pas de tir entre les relais doit être établi et rigoureusement respecté.
- j. Le Responsable doit être la dernière personne à quitter le pas de tir.
- k. Personne n'est autorisé à modifier ou à ajouter des cibles, des cadres de cibles, des supports et des supports fixes sans l'autorisation du directeur du match.

2. *Préliminaire*

Il peut y avoir ou non une cérémonie préliminaire au concours. S'il y en a une, l'Arbitre de pas de tir attendra qu'elle soit terminée avant d'appeler le premier relais pour le premier match. Le responsable de la ciblerie peut toujours être sur le pas de tir, mais les préliminaires ne nécessitent pas un pas de tir vide.

3. *Instructions générales*

Lors de chaque concours, les informations suivantes seront lues à chaque relais avant le premier match du jour du concours. Tous les concurrents de ce relais doivent être à leur table avant que l'arbitre ne commence à lire les consignes de sécurité. La lecture d'un enregistrement des instructions est acceptable.

Les consignes de sécurité à lire sont les suivantes :

- a. Les verrous de culasse et les cartouches doivent toujours être hors de la carabine, sauf entre les ordres « Commencez à tirer » et « Cessez le feu »
- b. Dans la zone de chargement uniquement, vous pouvez insérer un verrou de culasse neutralisé par le démontage de l'aiguille d'allumage, après avoir demandé l'autorisation au responsable et en avoir fait part au voisinage.
- c. Le fait d'avoir la culasse dans la carabine à tout autre moment pendant le concours entraînera la disqualification du compétiteur fautif du match en cours et du reste du concours.
- d. Un coup de feu tiré après le « cessez-le-feu » entraînera la disqualification du concurrent fautif du match en cours et du reste du combiné. Tout coup tiré avant le « Commencez à tirer » entraînera également la disqualification du concurrent fautif pour l'ensemble du concours.
- e. Si je dois arrêter un match prématurément, vous entendrez un coup de klaxon ou une forte alarme, puis le commandement « Cessez le feu ». Vous devez laisser votre carabine seule et attendre les ordres suivants. Un tir après le "Cessez le feu" entraînera une disqualification. Une fois que la situation aura été évaluée, je donnerai d'autres instructions. S'il s'agit d'un incident de sécurité, toutes les carabines ne doivent pas être touchées jusqu'à ce que je donne d'autres instructions. Sinon, je vous dirai de décharger votre carabine en tirant ou en ouvrant vos verrous de culasse. Avant que l'équipe des cibles n'avance, tous les verrous de culasse doivent être sortis et vous devez reculer de votre table. Tout temps perdu ne sera pas imputé sur le temps qui vous est alloué, et une minute supplémentaire sera ajoutée au temps restant, sans dépasser le temps initialement alloué.
- f. A chaque relais de chaque match, l'Arbitre de pas de tir doit annoncer en ces termes exacts :
 - 1) RelaisMatch
 - 2) Vérifiez vos numéros de cible
 - 3) Signalez les tirs croisés
 - 4) Pour un tir de cinq cartouches en ...minutes

- 5) Tous les tireurs sont-ils prêts ?
- 6) Engagez les verrous de culasses.
- 7) Commencez le tir
- 8) Mi-temps
- 9) Vous avez deux minutes pour terminer votre tir.
- 10) Vous avez une minute pour terminer votre tir
- 11) Vous avez 30 secondes pour terminer votre tir.
- 12) Cinq secondes
- 13) « Coup de sifflet » - Cessez le feu.
- 14) Retirez les verrous de culasses.
- 15) L'équipe de ciblerie peut avancer

Interprétation :

- a) Ne pas introduire de munition dans l'arme avant le commandement « commencez le tir ».
 - b) Le chronomètre démarre au début du mot « Commencez ».
 - c) Le chronomètre cesse à la fin du coup de sifflet.
 - d) Les tirs avant l'ordre « Commencez le tir » ou après le « coup de sifflet » pour cesser le feu, conduiront à la disqualification du tireur qui ne pourra pas prendre part au reste de la compétition.
- g. Afin que l'arbitre et/ou l'officier de sécurité puisse garder le contrôle de la ligne de tir, tous les compétiteurs doivent rester assis et tranquilles à leur table de tir jusqu'à ce que l'arbitre donne l'ordre de « dégager les tables » sous peine de disqualification du match en cours.
- h. Lorsque le temps de match est écoulé ou lorsque le dernier tireur a terminé sa série de tirs, selon les éventualités, l'arbitre de pas de tir donne les ordres suivants : « Cessez le feu. Retirez vos verrous de culasse ».
- i. Cela s'applique à chaque fois qu'un « Cessez le feu » est demandé et que les tables doivent être dégagés pour permettre à l'équipe des cibles ou à d'autres personnes de descendre sur le pas de tir.
- j. A ce stade, l'arbitre inspecte visuellement la ligne de tir, avec l'aide d'officiers de sécurité désignés, le cas échéant, qui lui signalent que tous les verrous de culasse sont sortis avec un signe du pouce en l'air. Une fois que l'arbitre confirme que la ligne est sûre, il commande : "Dégagez les tables".
- k. L'arbitre est responsable de l'équipe de ciblerie et celle-ci ne doit pas entrer sur le pas de tir tant que l'arbitre n'ait pas dégagé le pas de tir et ait donné à l'équipe de ciblerie l'ordre de descendre au pas de tir en annonçant : « Pas de tir en sécurité »
- l. Les verrous de culasse seront retirés de toutes les carabines pendant le concours, à tout moment, sauf entre les ordres appropriés donnés par l'arbitre.

4. Préparation et utilisation des feuilles de résultats

Le statisticien aura la supervision et le contrôle de tous les feuilles de résultats utilisées dans le déroulement du concours, et sera responsable de toutes les inscriptions qui y seront faites. Dans le cas où l'inscription d'un score s'avérerait être erroné, le statisticien apportera une correction.

- a. Les feuilles de résultats doivent comporter les noms, prénom et numéro de chaque tireur ainsi que le nom de leur club.
- b. Elles permettront le comptage par l'arbitre de pas de tir, en donnant le nom, numéro de chaque tireur et le numéro de la table.
- c. Une feuille de résultats sera éditée et affichée à côté du « mur des lamentations » à la fin de chaque match. Cette feuille comportera le score et le nombre de mouches de chaque concurrent.
- d. A l'issue de chaque Match une feuille récapitulative sera affichée
- e. Le club hôte doit fournir des étiquettes d'identification pour les cibles avec les numéros des concurrents, le numéro des tables et le relais.

5. Fonctions des Officiels

- a. Arbitres de pas de tir :

Ils dirigent les matchs et supervisent les concurrents.

Ils dirigent les équipes de ciblerie pendant qu'elles sont sur le pas de tir.

Ils doivent faire respecter toutes les règles de sécurité.

En cas de comportement turbulent ou antisportif d'un concurrent, l'Arbitre de pas de tir doit d'abord avertir le concurrent de son comportement. Si l'infraction est répétée, il en résultera la disqualification du compétiteur fautif du match en cours.

Le refus de se conformer à l'Arbitre de pas de tir sera un motif d'exclusion du compétiteur du pas de tir.

Dans le cas d'une situation où les procédures ne sont pas désignées par ces règles, l'Arbitre de pas de tir a pleine autorité pour arrêter le match et après consultation avec le comité organisateur, annoncer une décision ou une procédure contraignante, qui sera finale et obligatoire. Tout événement de ce type doit être entièrement rapporté par écrit ; ce qui peut donner une future procédure réglementaire

- b. Les arbitres :

Ils doivent inspecter l'équipement des concurrents conformément à la règle (II. D) Inspection de l'équipement, et indiquer si cet équipement est conforme aux exigences de la catégorie dans laquelle le tireur concourt. S'il s'avère qu'il n'est pas conforme, avant le début du match, le tireur aura le droit de corriger, ou de tirer dans une catégorie dans laquelle son équipement est qualifié, à condition que le tireur n'ait tiré aucune partie du concours ou de déposer une réclamation et de tirer sous réserve.

Les arbitres doivent enquêter sur toute plainte concernant la conduite sur le pas de tir, les difficultés dans l'attribution des tables, les tirs croisés présumés et autres questions similaires et doivent faire part de leurs conclusions à l'Arbitre de pas de tir qui fera appliquer leur décision.

Les tireurs sont encouragés à faire vérifier leurs carabines par les arbitres, avant le match, pour s'assurer du poids, de la dimension et de la classification correcte des carabines.

c. Statisticiens :

Ils sont responsables du comptage des cibles lorsqu'elles se trouvent hors du pas de tir, et doivent veiller à la réception ordonnée des cibles par le marqueur officiel.

Ils supervisent le travail de l'équipe de notation. Ils recueillent les cibles marquées dans le cadre de la notation détaillée et inscrit les scores dans le programme de notation.

Ils sont responsables de tous les totaux partiels et combinés, du fonctionnement de l'ordinateur, de la détermination de tous les classements et récompenses et de la préparation du bulletin du concours.

Le statisticien, ou un assistant désigné, demandera à chaque participant de :

- i. Présenter une licence à jour signée par le médecin.
- ii. Élire la ou les catégories de compétition dans lesquelles ils participeront.
- iii. Payer la ou les redevances appropriées.
- iv. Le statisticien : fait office de trésorier et de responsable du bon déroulé du concours. Il doit remettre la recette au club hôte.

d. Record, rôle du directeur du Club hôte :

- i. Les cibles potentielles d'un record ayant été correctement identifiées et signées par les arbitres et l'arbitre de pas de tir doivent être remises au directeur du club hôte le dernier jour du concours dans lequel il a été battu.
- ii. Les records sont reconnus chronologiquement, par date seulement, indépendamment du match auquel ils ont assisté ou du relais auquel ils ont participé. Si plusieurs concurrents battent un record un jour donné, quel que soit le match auquel ils ont assisté ou le relais auquel ils ont participé, chacun d'entre eux se voit attribuer le crédit complet pour avoir battu le record.

I. Position sur la table

Dans tous les concours pour toutes catégories de compétition, la carabine doit être placée de telle sorte que le canon de la carabine soit dirigé vers l'avant de la table et que tout le corps de la carabine se trouve derrière la ligne de tir.

J. Tables inutilisées

Dans tous les concours, il est exigé qu'aucun participant n'occupe une table dans un relais dans lequel il ne tire pas. Le non-respect de cette règle entraînera la disqualification du compétiteur fautif du match en cours.

K. Admissibilité au combiné

Un tireur qui n'a pas complété de manière satisfaisante toutes les cibles d'une épreuve ne peut prétendre à un classement ou à une récompense globale. L'inadmissibilité à une ou plusieurs distances n'empêche pas un tireur de remporter une récompense dans une ou plusieurs épreuves (exception - voir la règle concernant le tir avant le début du commandement de tir).

L. Lumières artificielles

Le tir des concours ou de toute partie de ceux-ci, sous des lumières artificielles est autorisé.

M. Girouettes

1. Les girouettes peuvent être placés par les concurrents à une hauteur ne dépassant pas la ligne séparant le point le plus haut de la table au point le plus bas de la cible.
2. Sauf dans les cas prévus au point 3) ci-dessous, les girouettes personnelles seront limitées à la ligne de tir du concurrent qui place les girouettes. Une ligne de tir est définie comme les lignes médianes entre les tables et la ligne médiane entre les cibles propres à chaque concurrent.
3. Les compétiteurs peuvent placer des girouettes personnelles sur le côté du pas de tir, c'est-à-dire à gauche de la table le plus à gauche du pas de tir, et/ou à droite de la table le plus à droite du pas de tir.
4. Après le premier tir du combiné, y compris le match d'échauffement (qui doit être effectué), les girouettes ne peuvent être déplacés que par les arbitres sous la direction de l'Arbitre de pas de tir et en aucun cas une girouette ne doit être déplacé pour la commodité ou le bénéfice des tireurs pour le reste du combiné. Si une girouette cause une obstruction au tireur, le personnel du stand de tir déposera la girouette et le piquet en question. Lors de tout concours où plusieurs combinés sont disputés le même jour, les girouettes peuvent être déplacés et/ou ajustés par les compétiteurs entre les épreuves.

N. Récompenses des clubs

Les clubs qui organisent des concours au score donneront une récompense aux 1ère - 3ème dans les épreuves et combinés pour toutes les catégories disputées.

O. Règlement

Tous les concours officiels et championnats doivent avoir un règlement FFTir à jour disponible au stand de tir.

III. Sécurité

A. Occupation des tables

1. Il est interdit de s'asseoir à une table ou de s'en approcher à moins de 2 mètres pendant les changements de cibles jusqu'à ce que l'arbitre annonce, "Les compétiteurs peuvent prendre place à leur table".
2. Au bon vouloir du club de tir hôte, le placement des carabines au repos entre les matches est autorisé à condition que la règle des "culasses dehors" (sauf entre les commandements appropriés) soit maintenue et seulement après que l'arbitre appelle le relais des compétiteurs à la ligne.

B. Actions ouvertes

Toutes les actions (culasses) doivent être ouvertes et les verrous retirés, sauf sur la ligne de tir entre les ordres appropriés donnés par l'arbitre (Instructions générales)

C. Tirs

1. Aucun coup de feu ne doit être tiré avant que l'ordre "Commencez à tirer" n'ait été donné dans son intégralité et aucun coup de feu ne doit être tiré après que le coup de sifflet "Cessez le feu" ait été déclenché.
2. Tout coup tiré avant le "Commencez à tirer" entraînera la disqualification du compétiteur fautif pour l'ensemble du concours. Un coup tiré après le "Cessez le feu" entraînera la disqualification du compétiteur fautif du match en cours et du reste du combiné. Un coup de feu tiré une fois que la commande "Retirez vos culasses..." a été lancée, ou à tout moment par la suite, entraînera la disqualification du concurrent fautif pour l'ensemble du concours.

D. Position de la bouche du canon

La bouche du canon de chaque carabine en position de tir doit se trouver sur le devant de la table sur lequel elle repose.

E. Commandes d'urgence

Tous les concurrents doivent obéir immédiatement à l'ordre "Cessez le feu" et ne doivent pas tirer à nouveau avant que l'ordre "Reprenez le feu" ne soit donné. Si les conditions exigent une suspension de tir, le temps de suspension ne sera pas imputé au temps alloué pour l'achèvement du relais, une minute supplémentaire sera ajoutée au temps restant.

F. Esprit sportif

Il ne doit pas y avoir de comportement bruyant sur le pas de tir pendant le tir d'un match quelconque. Un stand de tir n'est pas un lieu de farces et tout tireur ne respectant pas cette règle sera sanctionné par l'Arbitre de pas de tir.

G. Personnel du stand de tir

A aucun moment après qu'une épreuve ait commencé, une personne, autre que le personnel du stand, l'arbitre ou les arbitres, ne sera autorisé à descendre du pas de tir avant que cette épreuve ne soit terminée. Toute violation de cette règle entraînera la disqualification du compétiteur fautif du match en cours et du reste du combiné. L'arbitre peut accorder la permission d'installer ou d'enlever des parasols sous la supervision de l'arbitre seulement.

H. Cartouche chargée refusant d'être extraite pendant la compétition sécurité

Procédures :

L'arbitre a le contrôle total de la ligne de tir à tout moment, en particulier dans le cas où un concurrent ne peut pas extraire une cartouche chargée de la chambre de sa carabine, ou dans le cas d'un autre dysfonctionnement qui fait qu'une cartouche chargée ne peut pas être extraite par le verrou de culasse. Si cela se produit pendant la compétition, le tireur doit :

1. Retirer le verrou de culasse de l'action. Si celui-ci ne peut pas être retiré, son levier doit être entièrement soulevé, si possible.
2. Laisser la carabine sur ses supports et informez l'arbitre, avec sa permission il peut la placer du côté opposé de la table de tir en la pointant vers le bas et terminer sa cible avec une autre carabine.
3. Informer immédiatement l'Arbitre de pas de tir de la situation et lui signaler qu'il a un dysfonctionnement qui fait qu'une cartouche chargée reste dans la chambre.
4. A part se lever pour informer le l'arbitre de pas de tir, le tireur restera tranquillement à sa table jusqu'à ce que le "Cessez le feu" soit prononcé.
5. Après le "Cessez le feu", personne ne sera autorisé à se trouver devant la ligne de tir ou derrière la carabine jusqu'à ce que la situation ait été correctement résolue, et qu'il soit possible de s'y trouver en toute sécurité.
6. L'Arbitre de pas de tir peut demander l'aide des arbitres ou d'autres personnes qualifiées pour aider le tireur à retirer en toute sécurité la cartouche chargée de la chambre.
7. Si la cartouche chargée ne peut pas être retirée au stand de tir, la carabine doit être isolée, mais seulement avec le consentement de l'arbitre (c'est-à-dire que la carabine doit être examinée par un armurier).
8. Le non-respect des procédures de sécurité prescrites entraînera une disqualification du concours.

IV. Règles de tir au score

A. But

1. Attirer de nouveaux tireurs à la compétition de tir à la cible
2. Améliorer la précision des carabines de chasse et les effets des composants qui y sont utilisés
3. Mieux former les tireurs à leurs carabines et à l'esprit sportif de compétition.

B. Classifications Varmint, Hunter et Factory.

1. Varmint for score : Toute cartouche à percussion centrale

a) Carabine Lourde

1. Toute carabine à percussion centrale muni d'un mécanisme de mise à feu manuel sûr, ne pesant pas plus de 6,124 kg (13-1/2 lb), organes de visée inclus. Les clubs doivent autoriser une tolérance de 28 g 1 once sur la balance.

Une crosse à fût plat ou convexe dont la largeur totale ne dépasse pas 3 pouces /76,2mm (mesurée avec un pied à coulisse, y compris toute bande adhésive) et un canon de 18 pouces/457mm minimum. Un dispositif de réglage du canon (Tuner) peut être fixé mais le poids maximum de la carabine reste le même.

Les dispositifs de réglage ne peuvent pas être modifiés pendant le déroulement du match.

L'utilisation du syntoniseur (tuner) est autorisée, avec les restrictions suivantes :

- i. Le tuner doit être solidement fixé au canon (non intégré au canon).
- ii. Le tuner ne peut pas avoir de trou de ventilation
- iii. La carabine ne doit pas dépasser le poids décrit ici.
- iv. Le tuner est exempté des restrictions relatives au diamètre du canon (il peut être de tout diamètre et longueur), mais le canon lui-même doit rester dans les dimensions prévues par les règles en vigueur. Le non-respect des restrictions précédemment énoncées entraînera la disqualification immédiate du concurrent du combiné dans lequel il concourt au moment de l'infraction.
- v. Cette règle vise à permettre l'utilisation d'un tuner dans tous les carabines VFS, LV HV, Hunter et Varmint Hunter.

L'utilisation de freins de bouche et/ou la mise à l'air libre ou l'ouverture de canons qui redirigent le flux de gaz en le faisant passer par la ligne directe du canon de la carabine ne sont pas autorisés.

b) Carabine Légère :

2. Toute carabine d'un poids ne dépassant pas 4,764kg (10-1/2lb), y compris les organes de visée et autres répondant aux exigences de la Carabine Lourde. Les clubs doivent autoriser une tolérance de 28 g 1 once sur la balance.

c) Score :

Les deux Carabines, légère et lourde, seront en compétition dans la même catégorie **Varmint for Score (VFS)**

2. Carabine Hunter :

a) Description :

3. La crosse de carabine Hunter doivent être conformes aux exigences établies pour la Carabine lourde Varmint, avec les exigences supplémentaires suivantes :
 - i. La largeur maximale est de 5,71 cm 2-1/4 pouces (mesurée via un pied à coulisse, y compris toute bande adhésive)
 - ii. La crosse doit avoir un emplacement pour un chargeur interne qui répondra à l'exigence chargeur relative à la catégorie Carabine Hunter section V. 2. A. 8 ci-dessous.
4. Le changement de canon, le changement de crosse et les détentes spéciales sont autorisés. Les sécurités de détente sont facultatives.
5. Le boîtier de culasse ne doit pas avoir un diamètre supérieur à 3,55cm 1.4 inches et ne pas être plus long que 26,67 cm 10.5 inches (Cela ne signifie pas qu'il faille exclure toute grande quantité de boîtiers industriel). Les saillies non incluses sur le diamètre telles que les tenons de recul, les supports de visée, les éléments de sécurité et/ou similaires.
6. Un canon de carabine Hunter ne doit pas mesurer moins de 45,72cm 18 inches de long. Le canon doit avoir un diamètre de 10,16cm 4 inches au maximum en avant de la tête de la culasse, et pas plus de 3.175cm 1-1/4 inches de diamètre en tout point à plus de 10 cm de la tête de la culasse qui ne soit pas supérieur à celui qui serait défini par un canal conique entre ce point à 10,16cm 4 inches si la face de la culasse avait un diamètre de 3,175cm 1-1/4 inches et la bouche 2,12cm 0.835 inches de diamètre à 60,96cm 24 inches de la face de la culasse. Les canons d'origine fabriqués en usine ne doivent pas nécessairement répondre à ces spécifications. Cependant, tout chambrage, changement de canon, avec des canons neufs ou d'origine, le canon de l'usine devra alors répondre aux spécifications ci-dessus. (Voir annexe A).
7. Aucun blocage ou manchonnage de l'action ou du canon ne sera autorisé, le canon et l'action doit pouvoir être retiré de la crosse sans destruction de celle-ci. Rien ne peut être fixé au canon, à l'exception des viseurs, des embases de visée et des accessoires d'origine du fabricant, du ruban adhésif, du papier, du plastique ou de tout autre matériau similaire utilisé dans le seul but de dévier les ondes de chaleur. Les tuners sont autorisés dans les carabines "Hunter".
8. La méthode de raccordement du canon de la carabine à la boîte de culasse ne doit pas dépasser 3,81cm 1-1/2 inches. Cela inclut le tenon de recul, l'anneau du canon, le support du canon ou une combinaison de ces éléments.
9. Tous les organes de visée sont autorisés. Les lunettes doivent être d'une puissance inférieure ou égale à 6 fois. Les lunettes de visée à puissance variable doivent être réglées et scotchées.
10. Les chargeurs ne sont pas obligatoires, mais les boîtiers de culasse doivent être découpées pour un chargeur. La découpe doit être suffisamment grande pour permettre le passage d'une cartouche, pour laquelle la carabine est chambrée. Par cartouche, on entend la cartouche telle qu'elle est habituellement configurée, y compris la balle en place, lorsqu'elle est tenue parallèlement au trou. Un poussoir de cartouche peut être installé et ne peut être fixé de façon permanente à l'action, de quelque manière que ce soit, par quelque moyen que ce soit. Le canon et le boîtier de culasse de la carabine ne peuvent pas être construits en une seule pièce.
11. Le poids de la carabine et de la lunette ne doit pas dépasser 4,536 kg 10 lb. Les clubs doivent autoriser une tolérance de 28 g 1 once sur la balance.
12. Toute carabine à percussion centrale conforme à d'autres spécifications de tir de score est autorisée. (Voir la section V. B. 2. b.)

13. La classe Hunter doit être tirée avec toute cartouche d'une capacité minimale d'une cartouche 30-30 Winchester c'est-à-dire une contenance de 45 grains d'eau au sommet du collet.

b) Score :

Ces armes concourent dans la catégorie ***Hunter Benchrest (HBR)***

3. Carabines « Factory » :

a) Description :

1. Toutes munitions à percussion centrales limité au 308
2. Utilisation des supports avant et arrière des autres catégories aux mêmes conditions autorisé (Pied, supports avant et arrière).
3. Utilisation des bipieds non fixés à la table et de support arrière et pod autorisé
4. Utilisation des sacs de sable autorisé.
5. Poids des armes libre.
6. Grossissement des lunettes libre, sans limitation des aides sur les optiques, calculateur sur les optiques autorisés.
7. L'utilisation de freins de bouche et/ou la mise à l'air libre ou l'ouverture de canons qui redirigent le flux de gaz en le faisant passer par la ligne directe du canon de la carabine ne sont pas autorisés.

b) Score :

Ces armes concourent dans la catégorie ***Factory (FACT)***

C. Déroulement de la compétition :

1. Déroulement des tirs : Les matchs d'échauffement ne sont exigés qu'à la première distance, et à la demande des tireurs et avec l'accord de l'organisateur dans tous les concours officiels dans toutes les autres distances. Le tableau suivant résume les combinés de points reconnus par la FFTir :

a. Scores des épreuves

CIBLES	TIRS PAR CIBLE	DISTANCE	CLASSES
5	5	100 Yds.	VFS, HBR, FACT
5	5	200 Yds.	VFS, HBR, FACT
5	5	300 Yds.	VFS, HBR, FACT
5	5	100 Mètres	VFS, HBR, FACT
5	5	200 Mètres	VFS, HBR, FACT

5	5	300 Mètres	VFS, HBR, FACT
---	---	------------	----------------

b. Score des Grands Combiné enregistrés

CIBLES	TIRS PAR CIBLE	DISTANCE	CLASSES
10	5	100/200 Yds.	VFS, HBR, FACT
10	5	200/300 Yds.	VFS, HBR, FACT
15	5	100/200/300 Yds.	VFS, HBR, FACT
10	5	100/200 Mètres	VFS, HBR, FACT
10	5	200/300 Mètres	VFS, HBR, FACT
15	5	100/200/300 Mètres	VFS, HBR, FACT

2. Les matchs doivent être tirés séparément avec un délai de trente minutes entre la fin du relais et le début du même relais dans le match suivant.
3. Les matchs se déroulent en sept minutes pour le tir de cinq cibles de records à raison d'une balle par cible. Le concurrent peut tirer autant de coup qu'il le désire dans la cible d'essai.
4. Les cibles (100, 200 et 300 mètres) pour le tir au score doivent être approuvées par la FFTir. (Voir Schéma 2 - Annexe B).

D. Règles de procédures

Les règles de procédure décrites dans la section II du présent règlement doivent être utilisées avec les ajouts suivants :

1. Les carabines doivent être tirés depuis les tables sur des sacs de sable souples non conformes, à l'avant comme à l'arrière. Les socles réglables avec des sacs de sable sous les supports avant sont autorisés. Les blocs, boîtes ou autres permettant de soulever les sacs de sable pour obtenir une élévation appropriée sont autorisés. Aucun appareil ou autre support (moyen de guidage) pouvant remettre la carabine en marche ou retardant le recul ne sera autorisé.
2. Toute modification du programme doit être affichée avant le premier relais de tout match.
3. La rotation d'un nombre déterminé de tables après chaque match individuel sera utilisée lors des concours de la FFTir. Une certaine forme de rotation des tables sera utilisée lors des concours de Grand Combiné. Le type de rotation sera au bon vouloir du club hôte. Des tables stationnaires seront utilisées lors de tous les concours nationaux.
4. En cas de dysfonctionnement de la carabine d'origine, une carabine de remplacement de la même classe peut être utilisée. Toutefois, le concurrent doit terminer le match dans le temps imparti.
5. Le score global sera affiché à la fin du dernier match de chaque épreuve, et une période de contestation de 30 minutes sera alors annoncée à tous les concurrents après l'affichage des scores. Si un compétiteur souhaite contester un score, une taxe de 50,00 € sera payée au directeur de match et/ou à l'arbitre, et la plainte sera

examinée par l'arbitre désigné pour ce combiné. Si les résultats concordent avec le contestataire, les 50,00 € seront remboursés. Sinon, les 50,00 € seront reversés au club hôte, et la décision concernant le score est maintenue et irrévocable. Toutes les cibles resteront disponibles pour inspection jusqu'à la fin de la période de contestation. Passé le délai de 30 minutes aucune contestation sera prise en compte.

6. Il est permis de tirer avec plus d'une carabine de différentes classes. Une seule carabine de chaque classe peut être tiré. Cela éliminerait la pratique des personnes tirant avec plusieurs carabines dans la même classe
7. Toute règle spéciale du pas de tir doit être annoncée au moment de l'enregistrement (c'est-à-dire pas d'armes au repos pendant que l'équipe de ciblerie est sur le pas de tir, temps de tir spéciaux, etc.

E. Notation

1. Tout premier tir sur la cible qui va n'importe où en le notifiant à l'Arbitre de pas de tir. Il/elle en informera le marqueur et le tir ne sera pas comptabilisé.
2. Lorsque le placement du tir ne peut être déterminé avec précision par inspection visuelle, une jauge approuvée par la FFTir sera le seul dispositif autorisé, en utilisant le diamètre extérieur de la marque tracée par le projectile, pour déterminer le score basé sur le meilleur bord. La cible doit être placée sur une surface plane dans une zone bien éclairée. Le marqueur déterminera si les arbitres sont nécessaires pour décider du placement du tir. Si les arbitres sont utilisés, les lettres "PP" seront placées sur le carré de la cible en question. Si le marqueur peut déterminer seul le score approprié, la lettre "P" sera placée sur la cible de record concernée.
3. Lorsqu'un tir croisé identifiable se produit sur la cible d'un autre concurrent, le tir de faible valeur ou identifiable est transféré à la cible du contrevenant et une pénalité d'un point est déduite. Un concurrent qui tire un tir croisé ne doit pas tirer sur sa propre cible de record. Ce faisant, il peut être disqualifié s'il est établi qu'il s'agit d'une tentative de dissimulation d'un tir croisé.
4. Si aucun tir croisé identifiable n'a eu lieu, une cible vide est marquée d'un "O" et ne constitue pas une disqualification.
5. S'il y a plus d'un tir sur un cible de record, et qu'aucun tir croisé identifiable ne s'est produit, le tir le plus bas sur la cible sera marqué.
6. Tout tir qui touche la boîte de délimitation de la cible d'essai sur une cible de 100, 200 ou 300 mètres doit être compté comme un tir sur la cible d'essai.
7. Tout concurrent surpris à tirer sur un relais qui n'est pas le sien recevra une pénalité de 50 points de perte.

F. Égalités

1. Matches nuls

Les vainqueurs des matches doivent être déterminés par le score, puis par le nombre de mouches, puis par la première mouche, premier 10, premier 9 etc...réalisé en commençant par la cible de record numéro un et en continuant jusqu'à la cible de record numéro cinq.

Si un match est toujours à égalité, il est rompu par la même procédure au match suivant.

2. Égalité des Combinés

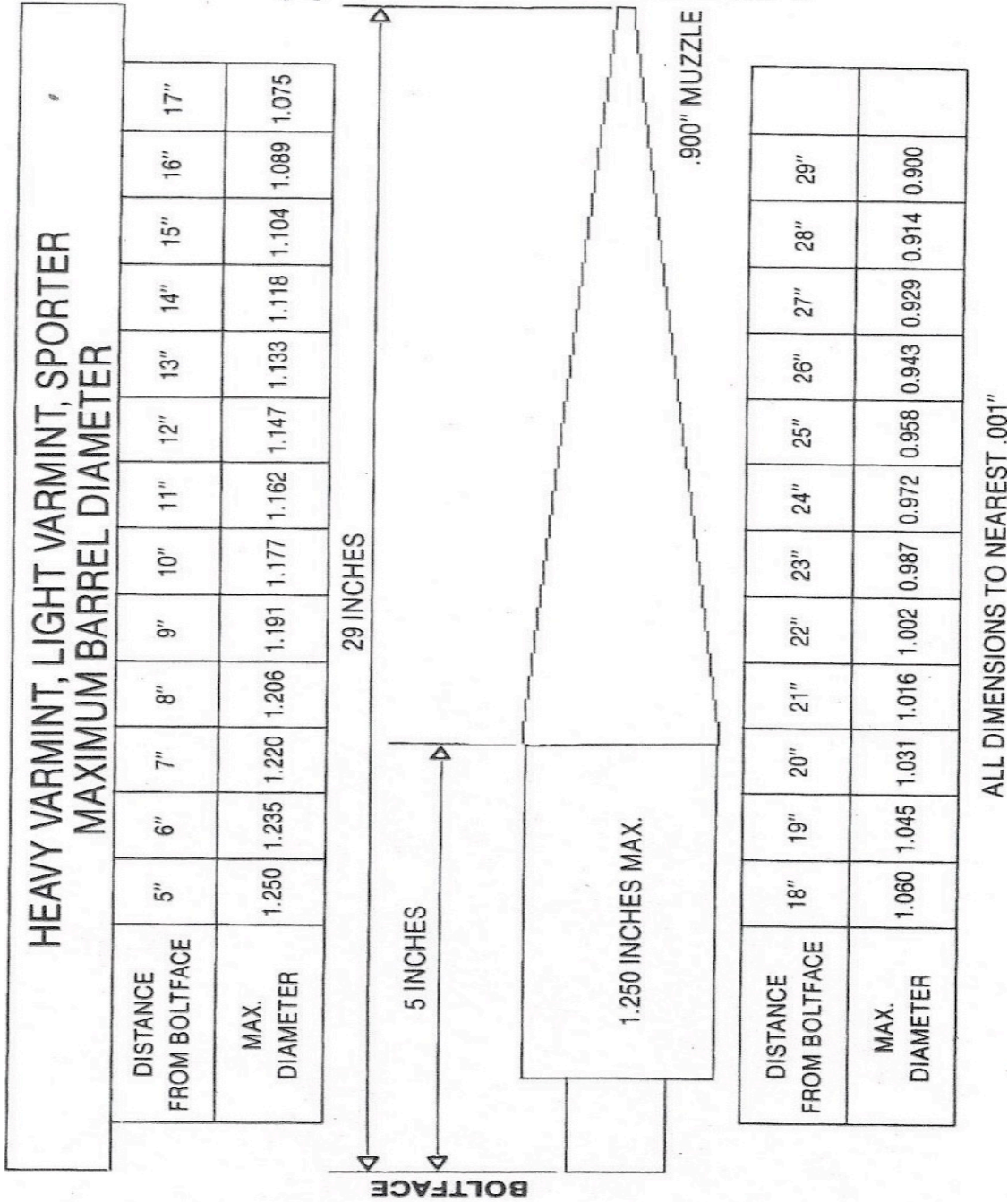
Pour départager des combinés, il faut remonter au carton du premier match (le match d'échauffement ne compte pas) et départager par le score, puis par le nombre de mouches. Si l'égalité persiste, passez au 2e, 3e, 4e et 5e match. Si l'égalité n'est toujours pas résolue, utilisez la même procédure que précédemment en commençant par la cible de record numéro un du premier match et continuez jusqu'à ce que l'égalité soit résolue.

Annexe

A. Dimensions des canons

Re
8/5

Appendix A DIAGRAM 1



B. Dimensions des cibles :

Cibles production 100, 200, 300 de chez GEF ou autre aux mêmes dimensions.